

Études et maîtrise d'œuvre Opération d'autoconsommation collective - SOLAMAD Ville de LA MADELEINE (59)

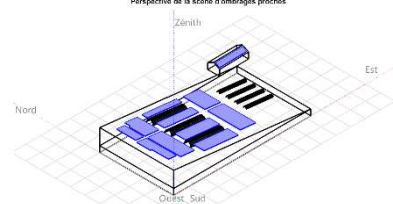


Période :	2021 - 2024
Mission :	- Étude de faisabilité projet solaire photovoltaïque et analyse consommation de 50 sites (2018-2020). - Conception et dimensionnement photovoltaïque sur 10 sites retenus - Maitrise d'œuvre photovoltaïque complète - Démarches administratives sous mandat du maître d'ouvrage - Création et mise en service d'une opération autoconsommation collective patrimoniale.
Maître d'ouvrage :	Commune de La Madeleine
Financement :	Commune de La Madeleine

ENJEUX ET OBJECTIFS

La Ville de La Madeleine a souhaité être accompagnée pour développer un projet d'autoconsommation collective basé sur l'ensemble de son patrimoine bâti. Le projet s'est déroulé en plusieurs phases :

- ➔ Étude d'opportunité du déploiement de photovoltaïque en toiture sur un ensemble de bâtiments publics, sélection de 10 sites dont 5 opérationnels au 01/01/2025 (tribune d'un stade, deux écoles, un complexe sportif et le Centre Technique Municipal)
- ➔ Mise en place des installations sur 3 premiers sites retenus entre 2021 et 2022, puis extension sur 2 autres sites en 2024.
- ➔ Maitrise d'œuvre : consultation des entreprises (DCE) et analyse des offres, coordination des parties prenantes (ACT), pilotage (VISA), suivi du chantier jusqu'à la réception et la mise en service (OPR).
- ➔ Démarches administratives : Autorisation Urbanisme, Assistance pour les Autorisations de travaux (SDIS), Demandes de raccordement au réseau Enedis, Responsable d'Équilibre, Acheteur Surplus),
- ➔ Conventionnement avec Enedis pour la réalisation d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale (2021), intégration des nouveaux producteurs et des nouveaux consommateurs (2021-2024).



RÉSULTATS

Pilotage en maitrise d'œuvre complète (AVP/PRO/DCE/ACT/AOR) de la première opération d'autoconsommation collective « multi-sites » sur patrimoine public de la Métropole Lilloise (2021), et la plus puissante en service en 2024.

Autoconsommation Collective :

La production des 5 centrales photovoltaïque est distribuée via le réseau public pour permettre de couvrir les besoins énergétiques de 50 sites de la collectivité.

- ✓ 541 kWc au 01/01/2025
- ✓ 50 sites de consommation : 2.4 GWh/an
- ✓ 95 % autoconsommation (500 MWh)
- ✓ >70 k€ TTC d'économies prévus sur 2025